



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
Service eau, environnement

NOTE DE PRÉSENTATION

Projet d'arrêté portant délimitation d'une aire d'alimentation des captages du Val Saint-Martin concernant les sites de Gros Caillou sur la commune de Pornic, et des Gâtineaux sur la commune de Saint-Michel-Chef-Chef

Contexte et objectifs du projet de décision :

Considérant :

- que les captages de Gros Caillou et des Gâtineaux situés respectivement sur les communes de Pornic et de Saint-Michel-Chef-Chef figurent dans la liste nationale, issue des travaux du Grenelle de l'Environnement, des captages parmi les plus menacés par les pollutions diffuses ;
- que l'article L. 211-3 du code de l'environnement dispose que l'autorité administrative peut délimiter des zones où il est nécessaire d'assurer la protection quantitative et qualitative des aires d'alimentation des captages d'eau destinée à l'alimentation en eau potable présentant une importance particulière pour l'approvisionnement actuel ou futur ;
- l'importance stratégique que représentent les captages de Gros Caillou et des Gâtineaux pour l'alimentation en eau potable des habitants desservis par ces captages ;

il est proposé de prendre un arrêté préfectoral, soumis ici à la participation du public, de délimitation de l'aire d'alimentation des captages de Gros Caillou et des Gâtineaux pour l'alimentation en eau potable des habitants desservis par ces captages.

La délimitation a été effectuée sur la base des expertises d'hydrogéologues et a ensuite été ajustée aux parcelles cadastrales pour faciliter son application.

Dates et lieux de la consultation :

En application des articles L 123-19-1 du code de l'environnement, le présent projet d'arrêté préfectoral est mis en consultation du public.

La consultation est ouverte du **31 mai 20 juin inclus**.

Le public peut faire valoir ses observations :

- **directement en ligne** en précisant « Projet d'arrêté portant délimitation d'une aire d'alimentation des captages du Val Saint-Martin concernant les sites de Gros Caillou sur la commune de Pornic, et des Gâtineaux sur la commune de Saint-Michel-Chef-Chef » à l'adresse suivante : ddtm-see-consultation@loire-atlantique.gouv.fr
- par **courrier** à l'adresse suivante :
Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau environnement
Mission stratégie eau et environnement,
10 Bd Gaston Serpette, BP 53606 – 44036 NANTES CEDEX 1.